

COMMUNE DE BAZANCOURT

L'an deux mille onze

Le vendredi 9 décembre à 20 H 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil, en séance publique, sous la présidence de :

**Monsieur Yannick KERHARO, Maire.**

Nombre de Conseillers 19

En exercice : 18

Présents : 11

Votants : 16

Date de la Convocation :  
1<sup>er</sup> décembre 2011

Date d'affichage :  
1<sup>er</sup> décembre 2011

**OBJET : Réalisation d'un  
emprunt.**

N : décembre/004

16 pour

Présents :

M. Laurent MARECHEAU ; M. JORE Jean-Luc ; M. Thierry LEROUX ;  
M. Alain DETIENNE ; M. Guy DUHAMEL ; Mme Nicole GLADE ;  
M. Daniel KIEFFERT ; M. Jérôme GILLE ; M. Denis PETIT ; Mme Armelle  
PAINVIN.

Absents :

M. Dominique LECLERE qui a remis pouvoir à M. Daniel KIEFFERT.  
M. James COQUART qui a remis pouvoir à M. Thierry LEROUX.  
M. Alain BOURDAIRE qui a remis pouvoir à M. Denis PETIT.  
M. Claude BEGOUX qui a remis pouvoir à M. Guy DUHAMEL.  
M. André BLANCHARD qui a remis pouvoir à M. Laurent MARECHEAU.

Mme Pascale RENARD, Mme Frédérique THILL-HEBRART, absentes.

Monsieur Guy DUHAMEL a été élu secrétaire.

Considérant les projets en cours et à venir et les dépenses engagées que les seules recettes de la Commune attendues en 2012 ne suffisent pas à couvrir,

Considérant le contexte économique et financier actuel qui rend indispensable de s'assurer dès à présent de disposer de fonds en provenance des organismes bancaires,

Différents établissements bancaires ont donc été sollicités pour un emprunt de 1 million d'euros.

Il en est ressorti les propositions suivantes :

	Caisse des Dépôts et Consignations	Caisse d'Epargne	Crédit Agricole
Montant emprunté	1 million	1 million	1 million
Durée d'amortissement	15 ans	15 ans	15 ans
Nature du taux	Révisable (Livret L.E.P. 2,75 %)	Fixe	Fixe
Taux actuariel annuel	4,10 %	4,56 %	6 %
Commission	300 €	0,10 %	Néant
Périodicité échéances	Trimestrielle	Annuelle	Trimestrielle
Annuités	87 195,34 € (en moyenne, échéance dégressive)	93 498,30 €	102 962,62 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de prêt de la Caisse d'Epargne à un taux fixe de 4,56 % pour un montant de 1 million d'euros sur une durée de 15 ans, et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes.

*Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
le :*

*Et publication ou notification  
du :*

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
  
Yannick KERHARO  
  
MAIRIE DE BALANCOURT  
1910  
(Maire)

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE  
de REIMS

21 DEC. 2011



COMMUNE DE BAZANCOURT

L'an deux mille onze

Le vendredi 9 décembre à 20 H 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil,  
en séance publique, sous la présidence de :

**Monsieur Yannick KERHARO, Maire.**

Nombre de Conseillers 19  
En exercice : 18  
Présents : 12  
Votants : 16

Présents :

M. Laurent MARECHEAU ; M. JORE Jean-Luc ; M. Thierry LEROUX ;  
M. Alain DETIENNE ; M. Guy DUHAMEL ; M. Claude BEGOUX ; Mme  
Nicole GLADE ; M. Daniel KIEFFERT ; M. Jérôme GILLE ; M. Denis  
PETIT ; Mme Armelle PAINVIN.

Absents :

M. Dominique LECLERE qui a remis pouvoir à M. Daniel KIEFFERT.  
M. James COQUART qui a remis pouvoir à M. Thierry LEROUX.  
M. Alain BOURDAIRE qui a remis pouvoir à M. Denis PETIT.  
M. André BLANCHARD qui a remis pouvoir à M. Laurent MARECHEAU.

Mme Pascale RENARD, Mme Frédérique THILL-HEBRART, absentes.

Monsieur Guy DUHAMEL a été élu secrétaire.

-----  
Arrivée de Monsieur Claude BEGOUX à 20h50.  
-----

Date de la Convocation :  
1<sup>er</sup> décembre 2011

Date d'affichage :  
1<sup>er</sup> décembre 2011

**OBJET : Tarifs communaux.**

**N : Décembre/005**

16 pour

Considérant l'installation d'une photocopieuse couleur dans les locaux de  
la Mairie il y a environ 1 an,

Considérant que ce nouvel équipement a fait naître des besoins nouveaux  
en copies et impressions couleur, alors que jusqu'à présent le noir et blanc  
semblait convenir, notamment de la part des associations,

Considérant l'écart de coût non négligeable entre le noir et blanc et la  
couleur qui rend nécessaire une régulation,

Après en avoir délibéré, sont donc institués les tarifs suivants en faveur  
des associations pour les copies et les impressions couleur :

- A4 : 0,20 €/page
- A3 : 0,40 €/page

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
le :

Et publication ou notification  
du :



Pour extrait conforme,  
Le Maire

Yannick KERHARO

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE  
de REIMS

21 DEC. 2011

DEPARTEMENT DE LA MARNE

COMMUNE DE BAZANCOURT

L'an deux mille onze

Le vendredi 9 décembre à 20 H 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil, en séance publique, sous la présidence de :

**Monsieur Yannick KERHARO, Maire.**

Nombre de Conseillers 19

En exercice : 18

Présents : 12

Votants : 16

Date de la Convocation :  
1<sup>er</sup> décembre 2011

Date d'affichage :  
1<sup>er</sup> décembre 2011

**OBJET : Travaux d'aménagement  
d'une passe à poissons : demande  
de subvention.**

N : Décembre/006

16 pour

Présents :

M. Laurent MARECHEAU ; M. JORE Jean-Luc ; M. Thierry LEROUX ;  
M. Alain DETIENNE ; M. Guy DUHAMEL ; M. Claude BEGOUX ; Mme  
Nicole GLADE ; M. Daniel KIEFFERT ; M. Jérôme GILLE ; M. Denis  
PETIT ; Mme Armelle PAINVIN.

Absents :

M. Dominique LECLERE qui a remis pouvoir à M. Daniel KIEFFERT.  
M. James COQUART qui a remis pouvoir à M. Thierry LEROUX.  
M. Alain BOURDAIRE qui a remis pouvoir à M. Denis PETIT.  
M. André BLANCHARD qui a remis pouvoir à M. Laurent MARECHEAU.

Mme Pascale RENARD, Mme Frédérique THILL-HEBRART, absentes.

Monsieur Guy DUHAMEL a été élu secrétaire.

Considérant le projet d'une passe à poissons qui sera implantée en complément d'une micro centrale hydroélectrique remise en service sur la Suippe (rivière de 1<sup>ère</sup> catégorie) au niveau du pôle culturel du site des anciennes usines Lelarge afin de restaurer la continuité écologique et notamment de permettre la circulation des poissons migrateurs,

Considérant le chiffrage des travaux d'installation d'un tel équipement estimé à 143 000 € H.T.,

Considérant que des financements peuvent être sollicités à ce titre auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et de l'Entente Oise-Aisne en sus de ceux déjà accordés dans le cadre des études,

Il est donc proposé le plan de financement suivant pour les travaux de la passe à poissons :

DEPENSES	MONTANT H.T.	RECETTES	MONTANT H.T.
Création d'une passe à poissons	143 000 €	Agence de l'Eau Seine-Normandie (60 %)	85 800 €
		Entente Oise-Aisne (20 %)	28 600 €
		Autofinancement (20 %)	28 600 €
<b>TOTAL</b>	<b>143 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>143 000 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le projet de création d'une passe à poissons sur la Suipe au niveau du pôle culturel pour un montant de 143 000 € H.T.
- approuve le plan de financement proposé
- décide de solliciter des subventions de 85 800 € auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et de 28 600 € auprès de l'Entente Oise-Aisne.

*Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
le :*

*Et publication ou notification  
du :*



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Yannick KERHARO

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE  
de REIMS

21 DEC. 2011



DEPARTEMENT DE LA MARNE

COMMUNE DE BAZANCOURT

Nombre de Conseillers 19  
En exercice : 18  
Présents : 12  
Votants : 16

Date de la Convocation :  
1<sup>er</sup> décembre 2011

Date d'affichage :  
1<sup>er</sup> décembre 2011

**OBJET : Prime à la construction  
et à l'amélioration de l'habitat :  
modification des bases de calcul.**

**N : Décembre/007**

16 pour

**Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
le :**

**Et publication ou notification  
du :**

L'an deux mille onze

Le vendredi 9 décembre à 20 H 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil,  
en séance publique, sous la présidence de :

**Monsieur Yannick KERHARO, Maire.**

Présents :

M. Laurent MARECHEAU ; M. JORE Jean-Luc ; M. Thierry LEROUX ;  
M. Alain DETIENNE ; M. Guy DUHAMEL ; M. Claude BEGOUX ; Mme  
Nicole GLADE ; M. Daniel KIEFFERT ; M. Jérôme GILLE ; M. Denis  
PETIT ; Mme Armelle PAINVIN.

Absents :

M. Dominique LECLERE qui a remis pouvoir à M. Daniel KIEFFERT.  
M. James COQUART qui a remis pouvoir à M. Thierry LEROUX.  
M. Alain BOURDAIRE qui a remis pouvoir à M. Denis PETIT.  
M. André BLANCHARD qui a remis pouvoir à M. Laurent MARECHEAU.

Mme Pascale RENARD, Mme Frédérique THILL-HEBRART, absentes.

Monsieur Guy DUHAMEL a été élu secrétaire.

Vu la délibération n° Avril/0145 en date du 8 avril 2011 instituant la  
prime à la construction et à l'amélioration de l'habitat,

Considérant la réflexion menée sur la définition de nouvelles modalités  
de calcul de celle-ci,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'arrêter les bases  
de calcul suivantes pour la prime à la construction et à l'amélioration de  
l'habitat :

- jusqu'au 31 décembre 2012 : taux de 5 % appliqué à une assiette de  
660 €/m<sup>2</sup> de surface de construction utile.
- à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 : taux de 1 % appliqué à une assiette de  
660 €/m<sup>2</sup> de surface de construction utile.

Le versement de la prime est conditionné à :

- la délivrance d'une autorisation d'urbanisme liée à l'habitat
- la création de surface de construction utile pour de l'habitat.

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE Pour extrait conforme,  
de REIMS Le Maire,

21 DEC. 2011



Yannick KERHARO

DEPARTEMENT DE LA MARNE

COMMUNE DE BAZANCOURT

Nombre de Conseillers	19
En exercice :	18
Présents :	13
Votants :	16

Date de la Convocation :  
1<sup>er</sup> décembre 2011

Date d'affichage :  
1<sup>er</sup> décembre 2011

**OBJET : Taxe d'aménagement :  
détermination du périmètre  
d'application.**

N : Décembre/008

16 pour

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
le :

Et publication ou notification  
du :

L'an deux mille onze

Le vendredi 9 décembre à 20 H 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil,  
en séance publique, sous la présidence de :

**Monsieur Yannick KERHARO, Maire.**

Présents :

M. Laurent MARECHEAU ; M. Dominique LECLERE ; M. JORE Jean-Luc ; M. Thierry LEROUX ; M. Alain DETIENNE ; M. Guy DUHAMEL ; M. Claude BEGOUX ; Mme Nicole GLADE ; M. Daniel KIEFFERT ; M. Jérôme GILLE ; M. Denis PETIT ; Mme Armelle PAINVIN.

Absents :

M. James COQUART qui a remis pouvoir à M. Thierry LEROUX.  
M. Alain BOURDAIRE qui a remis pouvoir à M. Denis PETIT.  
M. André BLANCHARD qui a remis pouvoir à M. Laurent MARECHEAU.

Mme Pascale RENARD, Mme Frédérique THILL-HEBRART, absentes.

Monsieur Guy DUHAMEL a été élu secrétaire.

Arrivée de Monsieur Dominique LECLERE à 21h15.

Vu la délibération n° Avril/013 en date du 8 avril 2011 par laquelle a été mise en place la Taxe Locale d'Équipement sur le territoire de la Commune,

Vu la délibération n° Juillet/016 en date du 8 juillet 2011 instituant la Taxe d'Aménagement applicable au 1<sup>er</sup> mars 2012,

Considérant la nécessité de définir précisément le secteur d'application de la Taxe d'Aménagement pour l'année 2013,

Il est proposé de délimiter le périmètre d'application du taux de 5 % au secteur agro-industriel et à la zone d'activité Fichet-Bauche tel qu'identifiés sur les plans ci-annexés (limite de partie urbaine au niveau de la Cavée de Pomacle, rue de Pomacle et rue des Moissons).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'instituer la Taxe d'Aménagement aux taux suivants pour l'année 2013 :

- 5 % pour le secteur agro-industriel délimité sur le plan joint en annexe.
- 1 % sur le reste du territoire de la Commune.

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE  
de REIMS

21 DEC. 2011



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Yannick KERHARO



COMMUNE DE BAZANCOURT

L'an deux mille onze

Le vendredi 9 décembre à 20 H 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil,  
en séance publique, sous la présidence de :

**Monsieur Yannick KERHARO, Maire.**

Nombre de Conseillers 19  
En exercice : 18  
Présents : 13  
Votants : 16

Date de la Convocation :  
1<sup>er</sup> décembre 2011

Date d'affichage :  
1<sup>er</sup> décembre 2011

**OBJET : Indemnité de  
gardiennage de l'église.**

**N : Décembre/009**

16 pour

**Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
le :**

**Et publication ou notification  
du :**

Présents :

M. Laurent MARECHEAU ; M. Dominique LECLERE ; M. JORE Jean-Luc ; M. Thierry LEROUX ; M. Alain DETIENNE ; M. Guy DUHAMEL ; M. Claude BEGOUX ; Mme Nicole GLADE ; M. Daniel KIEFFERT ; M. Jérôme GILLE ; M. Denis PETIT ; Mme Armelle PAINVIN.

Absents :

M. James COQUART qui a remis pouvoir à M. Thierry LEROUX.  
M. Alain BOURDAIRE qui a remis pouvoir à M. Denis PETIT.  
M. André BLANCHARD qui a remis pouvoir à M. Laurent MARECHEAU.

Mme Pascale RENARD, Mme Frédérique THILL-HEBRART, absentes.

Monsieur Guy DUHAMEL a été élu secrétaire.

Considérant l'indemnité annuelle pouvant être allouée à toute personne qui assume le gardiennage des églises communales dont le montant est fixé par le Conseil Municipal dans la limite des plafonds,

Aussi, vu la circulaire n° IOC D1100 853 C du 4 janvier 2011 fixant le plafond de cette indemnité à 119,55 € pour ce qui concerne la catégorie « résidence du gardien non située dans la localité de l'église »,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe l'indemnité de gardiennage de l'église à 119,55 €.



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Yannick KERHARO  
PRÉFECTURE  
de REIMS

21 DEC. 2011



COMMUNE DE BAZANCOURT

L'an deux mille onze

Le vendredi 9 décembre à 20 H 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil,  
en séance publique, sous la présidence de :

**Monsieur Yannick KERHARO, Maire.**

Nombre de Conseillers 19

En exercice : 18

Présents : 13

Votants : 16

Date de la Convocation :  
1<sup>er</sup> décembre 2011

Date d'affichage :  
1<sup>er</sup> décembre 2011

**OBJET : Dotation d'Equipement  
des Territoires Ruraux 2012 :  
demande de subvention pour la  
maison des services.**

**N : Décembre/010**

16 pour

Présents :

M. Laurent MARECHEAU ; M. Dominique LECLERE ; M. JORE Jean-Luc ; M. Thierry LEROUX ; M. Alain DETIENNE ; M. Guy DUHAMEL ; M. Claude BEGOUX ; Mme Nicole GLADE ; M. Daniel KIEFFERT ; M. Jérôme GILLE ; M. Denis PETIT ; Mme Armelle PAINVIN.

Absents :

M. James COQUART qui a remis pouvoir à M. Thierry LEROUX.

M. Alain BOURDAIRE qui a remis pouvoir à M. Denis PETIT.

M. André BLANCHARD qui a remis pouvoir à M. Laurent MARECHEAU.

Mme Pascale RENARD, Mme Frédérique THILL-HEBRART, absentes.

Monsieur Guy DUHAMEL a été élu secrétaire.

Vu la circulaire préfectorale relative à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.),

Vu la liste des secteurs d'investissement du programme 2012 de la D.E.T.R. et la ligne portant sur les constructions publiques,

Considérant le besoin de locaux liés au maintien et au développement de services d'intérêt public et à la création de nouveaux emplois dédiés à l'accompagnement des familles et de certains publics fragiles :

- nouveaux locaux de la Mission Locale Rurale du Nord Rémois dont l'activité est croissante et qui était jusque là accueillie dans le bâtiment de la Mairie,

- implantation d'un accueil petite enfance,

- création de postes d'aide à la personne (relais famille),

- développement d'activités auprès des populations défavorisées

en partenariat avec le Conseil Général de la Marne,

- permanences de Pôle Emploi, de la CAF...,

Considérant le retrait du dossier de demande de subvention au titre de la D.E.T.R. 2011 en raison des faibles avancées du projet de maison de services à l'époque,

Considérant que ce projet pourrait s'inscrire dans le cadre d'une labellisation en tant que relais de services publics au regard des institutions qu'il est prévu d'y installer,

Considérant que l'ensemble des besoins en surface recensés de cette « Maison des services » s'élève à près de 400 m<sup>2</sup> comprenant des bureaux, les espaces communs (W.C., couloirs, dégagements) pour un montant estimatif total d'environ 651 000 € H.T.,

Il est proposé le plan de financement suivant :

DEPENSES H.T.		RECETTES H.T.	
Construction d'une maison des services	560 000 €	D.E.T.R. (35 %)	227 850 €
Etudes (maîtrise d'œuvre, contrôle technique, SPS)	91 000 €	Conseil Régional (20 %)	130 200 €
		Autofinancement	292 950 €
<b>TOTAL</b>	<b>651 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>651 000 €</b>

Considérant la position centrale qu'occupe le site Lelarge sur le territoire de la Commune et l'emprise encore disponible à l'arrière du pôle culturel,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le projet de création d'une « maison des services » sur le site des anciennes usines Lelarge.
- approuve le plan de financement proposé.
- décide de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux à hauteur de 227 850 € H.T. (35 % des travaux et des études s'élevant à 651 000 € H.T.).

*Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
le :*

*Et publication ou notification  
du :*



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Yannick KERHARO

REÇU À LA SOUS-PREFECTURE  
de REIMS

21 DEC. 2011



COMMUNE DE BAZANCOURT

L'an deux mille onze

Le vendredi 9 décembre à 20 H 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil,  
en séance publique, sous la présidence de :

**Monsieur Yannick KERHARO, Maire.**

Nombre de Conseillers 19  
En exercice : 18  
Présents : 13  
Votants : 16

Date de la Convocation :  
1<sup>er</sup> décembre 2011

Date d'affichage :  
1<sup>er</sup> décembre 2011

**OBJET : Mise en place d'un  
emploi de vacataire.**

**N : Décembre/011**

16 pour

**Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
le :**

**Et publication ou notification  
du :**

Présents :

M. Laurent MARECHEAU ; M. Dominique LECLERE ; M. JORE Jean-Luc ; M. Thierry LEROUX ; M. Alain DETIENNE ; M. Guy DUHAMEL ; M. Claude BEGOUX ; Mme Nicole GLADE ; M. Daniel KIEFFERT ; M. Jérôme GILLE ; M. Denis PETIT ; Mme Armelle PAINVIN.

Absents :

M. James COQUART qui a remis pouvoir à M. Thierry LEROUX.  
M. Alain BOURDAIRE qui a remis pouvoir à M. Denis PETIT.  
M. André BLANCHARD qui a remis pouvoir à M. Laurent MARECHEAU.

Mme Pascale RENARD, Mme Frédérique THILL-HEBRART, absentes.

Monsieur Guy DUHAMEL a été élu secrétaire.

Considérant qu'en cas de besoin du service public, il convient parfois, afin que soit assurée la distribution des publications communales, d'avoir recours ponctuellement à une personne supplémentaire, lors d'un surcroît de travail,

Considérant qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, qu'il est difficile de quantifier à l'avance et qui sera rémunéré après service fait sur la base d'un forfait,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de Bazancourt décide :

- de créer un emploi de vacataire sur la Commune de Bazancourt et charge Monsieur le Maire de procéder au recrutement.
- de spécifier que la personne recrutée ne travaillera qu'en cas de besoin et sur demande expresse de Monsieur le Maire,
- de préciser que la rémunération à la vacation qui interviendra, après service fait, s'élèvera à 9,68 euros bruts par heure.

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Pour extrait conforme,  
le Maire,

Yannick KERHARO

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE  
de REIMS

21 DEC. 2011

DEPARTEMENT DE LA MARNE

COMMUNE DE BAZANCOURT

L'an deux mille onze

Le vendredi 9 décembre à 20 H 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil,  
en séance publique, sous la présidence de :

**Monsieur Yannick KERHARO, Maire.**

Nombre de Conseillers 19  
En exercice : 18  
Présents : 13  
Votants : 16

Date de la Convocation :  
1<sup>er</sup> décembre 2011

Date d'affichage :  
1<sup>er</sup> décembre 2011

**OBJET : Déclarations d'intention  
d'aliéner.**

**N : Décembre/012**

16 pour

**Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
le :**

**Et publication ou notification  
du :**

Présents :

M. Laurent MARECHEAU ; M. Dominique LECLERE ; M. JORE Jean-Luc ; M. Thierry LEROUX ; M. Alain DETIENNE ; M. Guy DUHAMEL ; M. Claude BEGOUX ; Mme Nicole GLADE ; M. Daniel KIEFFERT ; M. Jérôme GILLE ; M. Denis PETIT ; Mme Armelle PAINVIN.

Absents :

M. James COQUART qui a remis pouvoir à M. Thierry LEROUX.  
M. Alain BOURDAIRE qui a remis pouvoir à M. Denis PETIT.  
M. André BLANCHARD qui a remis pouvoir à M. Laurent MARECHEAU.

Mme Pascale RENARD, Mme Frédérique THILL-HEBRART, absentes.

Monsieur Guy DUHAMEL a été élu secrétaire.

Vu les dossiers présentés,

Le Conseil Municipal décide de ne pas faire usage de son droit de préemption urbain sur les ventes suivantes :

- Madame Pascale MARLETTE et Messieurs Julien et Jordane SORIAT pour un bien bâti sur terrain propre cadastré AE 381 sise rue Saint Eloi d'une superficie de 409 m<sup>2</sup> pour un montant de 165 000 €.

- Madame Liliane SEGURA et Madame Céline CARUEL pour un bien bâti sur terrain propre cadastré AH 442 sis 2, rue de l'avenir d'une superficie de 699 m<sup>2</sup> pour un montant de 208 000 €.

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE  
de REIMS

21 DEC. 2011



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Yannick KERHARO

COMMUNE DE BAZANCOURT

L'an deux mille onze

Le vendredi 9 décembre à 20 H 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil,  
en séance publique, sous la présidence de :

**Monsieur Yannick KERHARO, Maire.**

Nombre de Conseillers 19

En exercice : 18

Présents : 13

Votants : 16

Date de la Convocation :  
1<sup>er</sup> décembre 2011

Date d'affichage :  
1<sup>er</sup> décembre 2011

**OBJET : Affaires foncières.**

**N : Décembre/013**

16 pour

Présents :

M. Laurent MARECHEAU ; M. Dominique LECLERE ; M. JORE Jean-Luc ; M. Thierry LEROUX ; M. Alain DETIENNE ; M. Guy DUHAMEL ; M. Claude BEGOUX ; Mme Nicole GLADE ; M. Daniel KIEFFERT ; M. Jérôme GILLE ; M. Denis PETIT ; Mme Armelle PAINVIN.

Absents :

M. James COQUART qui a remis pouvoir à M. Thierry LEROUX.

M. Alain BOURDAIRE qui a remis pouvoir à M. Denis PETIT.

M. André BLANCHARD qui a remis pouvoir à M. Laurent MARECHEAU.

Mme Pascale RENARD, Mme Frédérique THILL-HEBRART, absentes.

Monsieur Guy DUHAMEL a été élu secrétaire.

Secteur des Prés : Acquisition de parcelles

Considérant la convention de prestation de services et de mise en réserves foncières conclues avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER),

Considérant qu'il ressort des négociations de la SAFER pour le compte de la Commune et les consorts DEMOULIN un accord pour la cession à la collectivité de la parcelle cadastrée ZH 66 (8880 m<sup>2</sup>) sise lieudit « Les Prés » pour un montant de 266 400,00 €, auxquels s'ajoutent 7 282,48 € d'indemnités de perte de possibilité d'exploiter et de fumures et arrières fumures en faveur de l'exploitant,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le principe de l'acquisition par la Commune de la parcelle ZH 66 de 8880 m<sup>2</sup> sise lieudit « Les Prés » au prix de 266 400 € et moyennant le versement d'une indemnité à l'exploitant actuel de 7 282,48 € au titre de la perte de possibilité d'exploiter et de fumures et arrières fumures, et autorise Monsieur le Maire à signer la promesse de vente et toutes les pièces afférentes.

Echange de parcelles

Considérant la convention de prestation de services et de mise en réserves foncières conclues avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER),

Considérant qu'il ressort des négociations de la SAFER pour le compte de la Commune et Monsieur Jean-Rémi DEMOULIN un accord pour l'échange du terrain communal cadastré AD 9 sis lieudit « Le Paradis » d'une superficie de 1ha 57a 75ca d'une valeur estimée à 18 930 € et du terrain de Monsieur Jean-Rémi DEMOULIN cadastré ZH 104 sis lieudit « Les Prés » d'une superficie de 28a 95ca d'une valeur estimée à 11 580 €,

Considérant la résiliation du bail à long terme conclu pur une durée de 18 ans le 1<sup>er</sup> /09/2011 entre Monsieur Jean-Rémi DEMOULIN et Monsieur Eloi BARRE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le principe d'un échange entre la Commune et Monsieur Jean-Rémi DEMOULIN, des parcelles AD 9 et ZH 104 avec un solde en faveur de la Commune de 7 350 € et engage le versement d'une indemnisation d'un montant de 2 374,19 € à Monsieur Eloi BARRE pour résiliation de son bail à long terme.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
le : 21 Décembre 2011

Et publication ou notification  
du : 21 Décembre 2011



*Yannick KERHARO*



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

*Yannick KERHARO*

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE  
de REIMS

21 DEC. 2011



COMMUNE DE BAZANCOURT

L'an deux mille onze

Le vendredi 9 décembre à 20 H 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil,  
en séance publique, sous la présidence de :

**Monsieur Yannick KERHARO, Maire.**

Nombre de Conseillers 19  
En exercice : 18  
Présents : 13  
Votants : 16

Date de la Convocation :  
1<sup>er</sup> décembre 2011

Date d'affichage :  
1<sup>er</sup> décembre 2011

**OBJET : Secteur du Mesnil :  
définition d'un projet d'intérêt  
général.**

N : Décembre/014

15 pour  
1 abstention

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE  
de REIMS

21 DEC. 2011



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
le :

Et publication ou notification  
du :

Présents :

M. Laurent MARECHEAU ; M. Dominique LECLERE ; M. JORE Jean-Luc ; M. Thierry LEROUX ; M. Alain DETIENNE ; M. Guy DUHAMEL ; M. Claude BEGOUX ; Mme Nicole GLADE ; M. Daniel KIEFFERT ; M. Jérôme GILLE ; M. Denis PETIT ; Mme Armelle PAINVIN.

Absents :

M. James COQUART qui a remis pouvoir à M. Thierry LEROUX.  
M. Alain BOURDAIRE qui a remis pouvoir à M. Denis PETIT.  
M. André BLANCHARD qui a remis pouvoir à M. Laurent MARECHEAU.

Mme Pascale RENARD, Mme Frédérique THILL-HEBRART, absentes.

Monsieur Guy DUHAMEL a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire revient sur le secteur de la rue du Mesnil sur lequel différents projets privés avaient été envisagés il y a plusieurs années sans que pour autant aucune suite n'ait pu être donnée en raison de la position d'un chemin rural situé en plein milieu des parcelles et rendant ainsi tout aménagement compliqué.

Ledit chemin appartenant à la Commune mais son déplacement n'étant pas possible en raison du trafic agricole, les propriétaires ont à un moment envisagé de céder leurs terrains à cette dernière sans que ces démarches n'aboutissent.

Or, l'acquisition de ces trois parcelles (AD 409, AD 110 et AD 113) permettrait à la fois d'apporter une réponse aux problèmes de stationnement et de circulation de la rue du Mesnil en y aménageant des parkings et en élargissant la voirie, et de proposer un programme de lotissement de quelques terrains en accession sociale à la propriété destiné en priorité aux salariés du pôle agro-industriel et/ou aux jeunes ménages.

D'autre part, la question de la conservation de l'emplacement du chemin rural est également posée eu égard à l'évolution de son intérêt réel pour la profession agricole.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le projet d'intérêt général sur le secteur de la rue du Mesnil dans le but de remédier aux difficultés de circulation et de stationnement et afin d'y développer de l'habitat, et autorise le déplacement du chemin rural en consultation avec les utilisateurs.



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Yannick KERHARO

COMMUNE DE BAZANCOURT

L'an deux mille onze

Le vendredi 9 décembre à 20 H 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil,  
en séance publique, sous la présidence de :

**Monsieur Yannick KERHARO, Maire.**

Nombre de Conseillers 19

En exercice : 18

Présents : 13

Votants : 16

Date de la Convocation :  
1<sup>er</sup> décembre 2011

Date d'affichage :  
1<sup>er</sup> décembre 2011

**OBJET : Droit de préemption sur  
les Fonds de commerce,  
artisanaux, les baux commerciaux  
et les terrains faisant l'objet de  
projets d'aménagement  
commercial : délimitation d'un  
périmètre de sauvegarde et  
institution.**

**N : Décembre/015**

16 pour

Présents :

M. Laurent MARECHEAU ; M. Dominique LECLERE ; M. JORE Jean-Luc ; M. Thierry LEROUX ; M. Alain DETIENNE ; M. Guy DUHAMEL ; M. Claude BEGOUX ; Mme Nicole GLADE ; M. Daniel KIEFFERT ; M. Jérôme GILLE ; M. Denis PETIT ; Mme Armelle PAINVIN.

Absents :

M. James COQUART qui a remis pouvoir à M. Thierry LEROUX.

M. Alain BOURDAIRE qui a remis pouvoir à M. Denis PETIT.

M. André BLANCHARD qui a remis pouvoir à M. Laurent MARECHEAU.

Mme Pascale RENARD, Mme Frédérique THILL-HEBRART, absentes.

Monsieur Guy DUHAMEL a été élu secrétaire.

Vu la loi n° 2005-882 du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises,

Vu l'article L 214-1 du Code de l'Urbanisme modifié par la loi n° 2008-776 du 4 août 2008,

La Commune de Bazancourt étant engagée dans une procédure d'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme avec notamment pour objectif l'amélioration du cadre de vie et la requalification de son centre village comme cela est déjà en cours avec l'aménagement du site des anciennes usines Lelarge, elle souhaite également participer au maintien de la diversité des commerces, assurer la dynamique économique et conserver un lien social.

Aussi, à ce dessein notamment, la loi du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises a instauré un droit de préemption en faveur des communes pouvant être mis en œuvre à l'occasion d'opérations de cessions de fonds de commerces, de fonds artisanaux, de baux commerciaux ou de terrains portant ou destinés à accueillir des commerces d'une surface de 300 à 1000 m<sup>2</sup>.

Il convient toutefois de définir un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité dans lequel pourra être appliqué ce projet de préemption.

Considérant l'intérêt majeur que constitue pour la Commune le secteur d'activités tertiaires de la rue Jean Jaurès où se situent entre autres actuellement un établissement bancaire et un supermarché, soit deux des services les plus essentiels du territoire,

Considérant la nécessité pour la Commune de disposer d'outils permettant d'assurer la pérennité et l'attractivité du centre village,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'arrêter un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité rue Jean Jaurès conformément au plan ci-joint.
- d'instituer au sein de celui-ci un droit de préemption sur les fonds de commerce, artisanaux, les baux commerciaux et les terrains faisant l'objet de projets d'aménagement commercial.

*Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
le :*

*Et publication ou notification  
du :*



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Yannick KERHARO

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE  
de REIMS

21 DEC. 2011



COMMUNE DE BAZANCOURT

L'an deux mille onze

Le vendredi 9 décembre à 20 H 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil,  
en séance publique, sous la présidence de :

**Monsieur Yannick KERHARO, Maire.**

Nombre de Conseillers 19

En exercice : 18

Présents : 13

Votants : 16

Date de la Convocation :  
1<sup>er</sup> décembre 2011

Date d'affichage :  
1<sup>er</sup> décembre 2011

**OBJET : Point sur l'avancement  
du Plan Local d'Urbanisme.**

**N : Décembre/016**

16 pour

Présents :

M. Laurent MARECHEAU ; M. Dominique LECLERE ; M. JORE Jean-Luc ; M. Thierry LEROUX ; M. Alain DETIENNE ; M. Guy DUHAMEL ; M. Claude BEGOUX ; Mme Nicole GLADE ; M. Daniel KIEFFERT ; M. Jérôme GILLE ; M. Denis PETIT ; Mme Armelle PAINVIN.

Absents :

M. James COQUART qui a remis pouvoir à M. Thierry LEROUX.  
M. Alain BOURDAIRE qui a remis pouvoir à M. Denis PETIT.  
M. André BLANCHARD qui a remis pouvoir à M. Laurent MARECHEAU.

Mme Pascale RENARD, Mme Frédérique THILL-HEBRART, absentes.

Monsieur Guy DUHAMEL a été élu secrétaire.

Suite aux différentes réunions relatives à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme ayant arrêté les orientations d'aménagement du secteur des « Prés » en habitat et dans le cadre du projet de constitution d'une Association Foncière Urbaine regroupant les différents propriétaires,

Une rencontre a été organisée avec le Foyer Rémois qui envisage d'y installer des pavillons classiques mais également de l'habitat groupé et un écoquartier.

Alain DETIENNE demande à ce qu'un réel engagement soit pris par l'organisme logeur afin qu'il s'inscrive dans cette démarche clairement.

Yannick KERHARO lui précise que ce projet se fera nécessairement en collaboration avec la Commune et nécessairement avec une approche urbanistique.

Dominique LECLERE souhaiterait s'assurer que les autres propriétaires resteront libres d'aménager leurs parcelles comme ils le désirent et s'interroge sur la prise en charge des frais supplémentaires que pourrait occasionner le recours à un urbaniste.

Yannick KERHARO lui rappelle que chacun participera et aura son mot à dire aux discussions d'élaboration du schéma d'aménagement et précise qu'il ne peut être fait l'économie d'un urbaniste dont le coût sera supporté par l'Association Foncière Urbaine dans son ensemble.

Par ailleurs, Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que le Foyer Rémois a également pour projet sur le secteur situé à proximité du lotissement de Champagne-Ardenne de mettre en place des logements de type 1 pour apprentis, étudiants ou jeunes salariés du pôle IAR.

Enfin, une proposition de règlement des enseignes commerciales est présentée aux élus. Initialement établi pour les activités des cellules commerciales du site Lelarge, ce document pourrait servir à l'ensemble du territoire de la Commune afin qu'une certaine unité soit respectée, et pour cela être annexé au Plan Local d'Urbanisme.

*Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
le :*

*Et publication ou notification  
du :*



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Yannick KERHARO

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE  
de REIMS

21 DEC. 2011



COMMUNE DE BAZANCOURT

L'an deux mille onze

Le mercredi 21 décembre à 18 H 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil,  
en séance publique, sous la présidence de :

**Monsieur Yannick KERHARO, Maire.**

Nombre de Conseillers 19

En exercice : 18

Présents : 14

Votants : 16

Date de la Convocation :  
2011

Date d'affichage :  
2011

Présents :

M. Laurent MARECHEAU ; M. Dominique LECLERE, M. James COQUART, M. JORE Jean-Luc ; M. Thierry LEROUX ; M. Alain BOURDAIRE, M. Alain DETIENNE ; M. Guy DUHAMEL ; M. Claude BEGOUX ; M. André BLANCHARD, M. Daniel KIEFFERT ; M. Jérôme GILLE ; M. Denis PETIT.

Absents :

Mme Armelle PAINVIN qui a remis pouvoir à M. Daniel KIEFFERT.  
Mme Nicole GLADE qui a remis pouvoir à M. Denis PETIT.

Mme Pascale RENARD, Mme Frédérique THILL-HEBRART, absentes.

Monsieur Alain BOURDAIRE a été élu secrétaire.

Vu la délibération n° Octobre/014 en date du 14 octobre 2011,

Vu la délibération n° Novembre/019 en date du 18 novembre 2011,

Monsieur CORPELET du cabinet d'architectes BARRAND & CORPELET, présente à l'assemblée le programme de maison des services sur le site Lelarge après intégration des remarques des élus et suite à la recherche d'économies afin de ramener le coût estimatif à des proportions plus en rapport avec ce type de bâtiment, tout en conservant l'objectif Bâtiment Basse Consommation.

A l'occasion de cet exposé, il est constaté une évolution du plan de masse en raison des observations formulées par les services de secours et qui ont entraîné un retour aux alternatives 1 ou 2 avec un bouclage des circulations autour de l'îlot central abritant les locaux techniques et les sanitaires, ceci pour un montant de 559 000 € H.T. avec différents pistes d'économies.

Après en avoir délibéré, il est décidé de laisser au conseil municipal 3 semaines de réflexion avant de planifier une nouvelle réunion avec l'architecte qui aura avancé sur les questions d'ordre plus technique.

**OBJET : Projet de maison des services : validation de la phase Avant Projet Sommaire.**

**N : Décembre/017**

pour

**Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le :**

**Et publication ou notification du :**  
**REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE de REIMS**

**22 DEC. 2011**



Pour extrait conforme,

Yannick KERHARO

COMMUNE DE BAZANCOURT

L'an deux mille onze

Le mercredi 21 décembre à 18 H 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil,  
en séance publique, sous la présidence de :

**Monsieur Yannick KERHARO, Maire.**

Nombre de Conseillers 19

En exercice : 18

Présents : 14

Votants : 16

Date de la Convocation :  
2011

Date d'affichage :  
2011

**OBJET : Affaires foncières.**

**N : Décembre/018**

16 pour

**Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
le :**

**Et publication ou notification  
du :**

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE  
de REIMS

22 DEC. 2011



Présents :

M. Laurent MARECHEAU ; M. Dominique LECLERE, M. James COQUART, M. JORE Jean-Luc ; M. Thierry LEROUX ; M. Alain BOURDAIRE, M. Alain DETIENNE ; M. Guy DUHAMEL ; M. Claude BEGOUX ; M. André BLANCHARD, M. Daniel KIEFFERT ; M. Jérôme GILLE ; M. Denis PETIT.

Absents :

Mme Armelle PAINVIN qui a remis pouvoir à M. Daniel KIEFFERT.  
Mme Nicole GLADE qui a remis pouvoir à M. Denis PETIT.

Mme Pascale RENARD, Mme Frédérique THILL-HEBRART, absentes.

Monsieur Alain BOURDAIRE a été élu secrétaire.

-----  
Considérant le projet de division du terrain des consorts ROSE cadastré AD 180 situé Impasse du Château,

Considérant que lors du bornage réalisé par le géomètre-expert, il a été constaté qu'une partie de la voirie actuelle empiète en fait sur cette propriété privée et qu'il y a donc lieu de régulariser,

Considérant l'opportunité qui se présente à l'occasion de cette opération afin de remédier aux difficultés de circulation causées par l'étranglement existant à ce niveau de la voirie,

Il est donc proposé à l'assemblée que la Commune se porte acquéreur de la bande de voirie d'une superficie de 10 m<sup>2</sup> et d'une partie de la parcelle de l'indivision ROSE cadastrée AD180.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide donc d'acquérir une bande de terrain d'une superficie de 10 m<sup>2</sup> se trouvant de fait être de la voirie au prix de 90 €/m<sup>2</sup> soit une somme totale de 900€ et une partie de terrain constructible d'une superficie de 32 m<sup>2</sup> au prix fixé dans la promesse de vente de l'indivision ROSE (550m<sup>2</sup> à 70000€ soit 127,27€/m<sup>2</sup>) soit une somme de 4072,64€, toutes les deux issues de la parcelle cadastrée AD 180, propriété de Madame ROSE, et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Yannick KERHARO

COMMUNE DE BAZANCOURT

L'an deux mille onze

Le mercredi 21 décembre à 18 H 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil,  
en séance publique, sous la présidence de :

**Monsieur Yannick KERHARO, Maire.**

Nombre de Conseillers 19  
En exercice : 18  
Présents : 14  
Votants : 15

Date de la Convocation :  
2011

Date d'affichage :  
2011

**OBJET : Déclaration d'intention  
d'aliéner.**

**N : Décembre/019**

6 abstentions  
9 pour  
Yannick KERHARO n'a pas pris  
part au débat

**Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
le :**

**Et publication ou notification  
du :**

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE  
de REIMS

22 DEC. 2011



Présents :

M. Laurent MARECHEAU ; M. Dominique LECLERE, M. James COQUART, M. JORE Jean-Luc ; M. Thierry LEROUX ; M. Alain BOURDAIRE, M. Alain DETIENNE ; M. Guy DUHAMEL ; M. Claude BEGOUX ; M. André BLANCHARD, M. Daniel KIEFFERT ; M. Jérôme GILLE ; M. Denis PETIT.

Absents :

Mme Armelle PAINVIN qui a remis pouvoir à M. Daniel KIEFFERT.  
Mme Nicole GLADE qui a remis pouvoir à M. Denis PETIT.

Mme Pascale RENARD, Mme Frédérique THILL-HEBRART, absentes.

Monsieur Alain BOURDAIRE a été élu secrétaire.

Vu la délibération n° Décembre/014 en date du 9 décembre 2011 par laquelle il a été arrêté un projet d'intérêt général sur les parcelles cadastrés AD 409, AD 110 et AD 113 sis rue du Mesnil,

Vu le dossier présenté par la propriétaire, Madame DUCCELLIER relatif à la cession des terrains nus cadastrés AD 409 et AD 113 situés rue du Mesnil lieudit « Le village centre » d'une superficie totale de 4 383 m2 pour un montant de 140 000 €,

Considérant le déplacement désormais possible du chemin rural à étudier afin que soit conservé un accès à ce secteur de la commune pour les engins agricoles,

Il est proposé à l'assemblée d'utiliser son Droit de Prémption Urbain sur la vente de parcelles susmentionnées au prix estimé par le service des Domaines, à savoir 123 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'exercer le Droit de Prémption Urbain sur les biens non bâtis cadastrés AD 409 et AD 113 sis rue du Mesnil à hauteur de 123 000 € afin de réaliser un projet d'intérêt général portant sur un élargissement de voirie, l'aménagement de stationnements et un lotissement de quelques terrains en accession sociale à la propriété, tout en intégrant la réflexion sur le déplacement du chemin rural pour que celui-ci reste fonctionnel et praticable pour les véhicules agricoles avec le maintien d'une servitude d'accès pour un des riverains .



Pour extrait conforme,  
Le Maire

Yannick KERHARO

COMMUNE DE BAZANCOURT

L'an deux mille onze

Le mercredi 21 décembre à 18 H 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil,  
en séance publique, sous la présidence de :

**Monsieur Yannick KERHARO, Maire.**

Nombre de Conseillers 19  
En exercice : 18  
Présents : 14  
Votants : 16

Date de la Convocation :  
2011

Date d'affichage :  
2011

**OBJET : Décision budgétaire  
modificative.**

N : Décembre/020

16 pour

Présents :

M. Laurent MARECHEAU ; M. Dominique LECLERE, M. James COQUART, M. JORE Jean-Luc ; M. Thierry LEROUX ; M. Alain BOURDAIRE, M. Alain DETIENNE ; M. Guy DUHAMEL ; M. Claude BEGOUX ; M. André BLANCHARD, M. Daniel KIEFFERT ; M. Jérôme GILLE ; M. Denis PETIT.

Absents :

Mme Armelle PAINVIN qui a remis pouvoir à M. Daniel KIEFFERT.  
Mme Nicole GLADE qui a remis pouvoir à M. Denis PETIT.

Mme Pascale RENARD, Mme Frédérique THILL-HEBRART, absentes.

Monsieur Alain BOURDAIRE a été élu secrétaire.

Considérant les besoins de crédits afin d'acquitter les dernières dépenses de l'exercice,

Il est donc procédé aux opérations suivantes :

**OUVERTURE DE CREDITS**

**FONCTIONNEMENT**

RECETTES :

Chap. 013	<u>Atténuation de charges</u>	
Art. 6419	Remboursement rémunération des personnels	+ 4 000 €
Chap. 70	<u>Produits des services</u>	
Art. 70878	Remboursement de frais par d'autres redevables	+ 3 500 €
Chap. 75	<u>Autres produits de gestion courante</u>	
Art.758	Produits divers de gestion courante	+ 8 000 €

DEPENSES :

Chap. 011	<u>Charges à caractère général</u>	
Art. 60612	Energie Electricité	+ 10 500 €
Art. 61521	Entretien de terrains	+ 5 000 €

## VIREMENTS DE CREDITS

### FONCTIONNEMENT

#### DEPENSES :

Chap. 011 ----- Charges à caractère général

Art. 60633 Fournitures de voirie + 3 600 €

Chap. 012 Charges de personnels

Art. 64111 Rémunération principale des titulaires - 4 000 €

Chap. 65 ----- Charges de gestion courante

Art. 6531 Indemnités des élus - 1 700 €

Art. 6554 Contributions aux organismes  
de regroupement - 1 000 €

Art. 6574 Subventions aux associations - 1 100 €

Art. 658 Charges de gestion courante - 900 €

Chap. 66 ----- Charges financières

Art. 66111 Intérêt des emprunts + 5 100 €

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Yannick KERHARO

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE  
de REIMS

22 DEC. 2011



*Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
le :*

*Et publication ou notification  
du :*